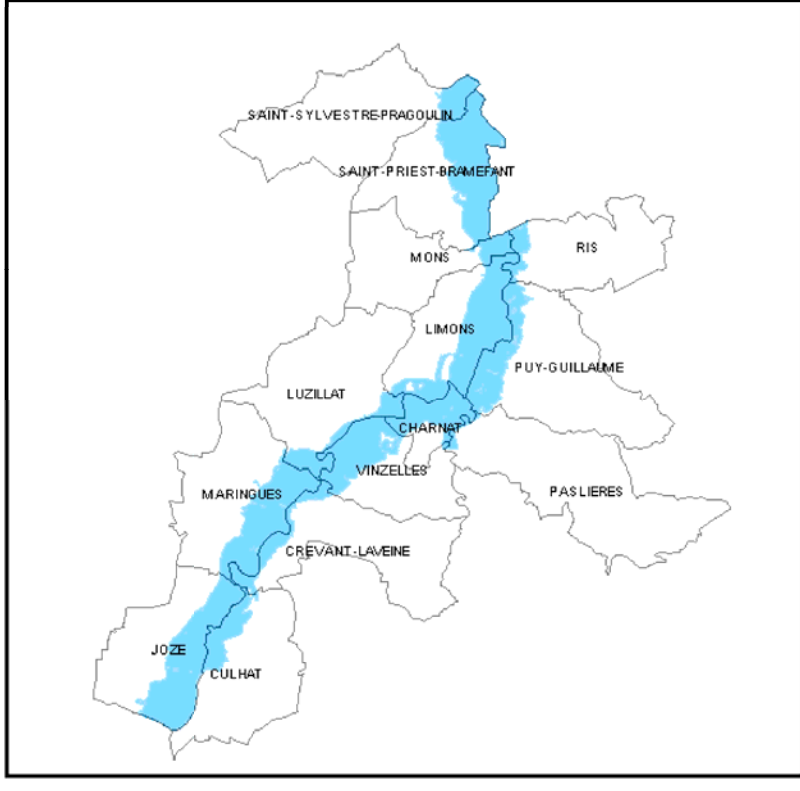




LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU PUY DE DÔME

Direction départementale des territoires

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNI) DE L'ALLIER DES PLAINES



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 04

Annexé à l'arrêté préfectoral  
n°: 13.02.163

*Signature*  
Nicolas FROST

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i.: 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

## LEGENDE

- Limites de communes
- Isolote au pas de 1.00 m
- Isolote au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R



Echelle : 1/5000 ème

## Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif  
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne  
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre  
Modélisation numérique des écoulements : DLCF  
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

